

**Décret exécutif n° 06-386 du 8 Chaoual 1427
correspondant au 31 octobre 2006 fixant les
conditions et les modalités d'obtention et de
délivrance du permis de chasse.**

— — — —

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du
développement rural ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125
(alinéa 2) ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990, complétée, relative
à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990, complétée, relative
à la wilaya ;

Vu la loi n° 04-07 du 27 Joumada Ethania 1425
correspondant au 14 août 2004 relative à la chasse,
notamment son article 9 ;

Vu le décret présidentiel n° 06-175 du 26 Rabie Ethani
1427 correspondant au 24 mai 2006 portant nomination du
Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 06-176 du 27 Rabie Ethani
1427 correspondant au 25 mai 2006 portant nomination
des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-12 du 1er janvier 1990,
modifié et complété, fixant les attributions du ministre de
l'agriculture ;

Décrète :

Article 1er. — En application des dispositions de
l'article 9 de la loi n° 04-07 du 27 Joumada Ethania 1425
correspondant au 14 août 2004, susvisée, le présent décret
a pour objet de fixer les conditions et les modalités
d'obtention et de délivrance du permis de chasse.

CHAPITRE I

**DES CONDITIONS D'OBTENTION DU PERMIS
DE CHASSE**

Art. 2. — Le postulant au permis de chasse remplissant
les conditions prévues par les alinéas 1 et 2 de l'article 9
de la loi n° 04 -07 du 27 Joumada Ethania 1425
correspondant au 14 août 2004, susvisée, doit s'inscrire
auprès de l'administration chargée de la chasse
territorialement compétente pour effectuer le stage en vue
de l'obtention de l'attestation l'habilitant à être titulaire
d'un permis de chasse.

Art. 3. — Le dossier d'inscription au stage comporte :

— une demande de participation établie selon un
formulaire figurant à l'annexe I du présent décret et mise à
la disposition par l'administration chargée de la chasse,

— une copie certifiée conforme de la carte nationale
d'identité.

L'administration chargée de la chasse reçoit les
candidatures et adresse les convocations pour la
participation au stage.

Art. 4. — Le stage est organisé chaque année en
plusieurs sessions. Les centres de stage, les périodes de
leur déroulement, leur durée, ainsi que leurs programmes
et les modalités de leur organisation sont précisés par
arrêté du ministre chargé de la chasse.

Art. 5. — Le programme du stage porte sur :

— la connaissance du gibier,

— la connaissance de la législation et de la
réglementation applicables à la chasse,

— l'éthique de la chasse,

— le maniement des armes et la connaissance des
munitions,

— les notions de secourisme.

Art. 6. — Dès son inscription au stage, le postulant
reçoit une documentation sur le programme du stage par
l'administration chargée de la chasse territorialement
compétente, ainsi que des informations par l'association
de chasseurs à laquelle il désire s'affilier.

Art. 7. — La participation au stage, après évaluation par
un jury présidé par un représentant qualifié de
l'administration chargée de la chasse, est sanctionnée par
une attestation d'habilitation à être titulaire d'un permis de
chasse, établie conformément au modèle de l'annexe II du
présent décret, délivrée par l'administration chargée de la
chasse territorialement compétente.

CHAPITRE II

**DES MODALITES DE DELIVRANCE
DU PERMIS DE CHASSE**

Art. 8. — Le permis de chasse est établi sous forme de
livret conformément au modèle fixé à l'annexe III du
présent décret.

Art. 9. — La délivrance du permis de chasse est
subordonnée à la présentation des documents suivants :

— une demande de délivrance du permis de chasse
conformément au modèle fixé à l'annexe IV du présent
décret,

— une attestation d'habilitation à être titulaire d'un
permis de chasse délivrée à l'issue du stage,

— l'acquittement des droits prévus par l'article 12 de la
loi n° 04 - 07 du 27 Joumada Ethania 1425 correspondant
au 14 août 2004, susvisée,

— un certificat médical attestant que le candidat n'est
affecté d'aucun handicap incompatible avec l'exercice de
la chasse,

— une attestation d'affiliation à une association de
chasse,

— un extrait d'acte de naissance.

Art. 10. — Le dossier de demande du permis de chasse est transmis à l'administration de la chasse territorialement compétente qui le fait établir et délivrer conformément aux modalités fixées par les dispositions de l'article 8 de la loi n° 04-07 du 27 Joumada Ethania 1425 correspondant au 14 août 2004, susvisée.

Art. 11. — En cas de perte ou de destruction du permis de chasse, un *duplicata* est délivré par l'autorité ayant établi et délivré ledit permis de chasse conformément au modèle de l'annexe V du présent décret.

Art. 12. — La validation du permis de chasse est annuelle. Elle est effectuée par l'autorité ayant délivré le permis de chasse sur la base du paiement de la redevance fixée par la loi de finances.

Art. 13. — La validation du permis de chasse est subordonnée à la présentation des documents suivants :

— une demande de validation du permis de chasse selon le modèle prévu à l'annexe VI du présent décret ;

— une attestation d'assurance pour la campagne cynégétique ;

— un acquittement des droits de validation ;

— un certificat médical attestant que le postulant n'est affecté d'aucun handicap incompatible avec l'exercice de la chasse une fois tous les cinq (5) ans.

Art. 14. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Chaoual 1427 correspondant au 31 octobre 2006.

Abdelaziz BELKHADEM.

ANNEXE I

DEMANDE DE PARTICIPATION AU STAGE POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CHASSE

Je soussigné (e),

Monsieur / Madame

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Nationalité :

Sollicite la participation au stage pour l'obtention du permis de chasse.

Ci-joint :

- une fiche individuelle d'état civil ;
- une copie certifiée conforme de la pièce d'identité nationale ;
- une enveloppe timbrée libellée à mon adresse ;
- les frais d'inscription et de participation au stage.

Fait à le.....

Signature du demandeur

ANNEXE II

ATTESTATION DE STAGE POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CHASSE

Je soussigné (e), atteste que :

Monsieur / Madame

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Nationalité :

a participé au stage organisé par l'administration chargée de la chasse de la wilaya de..... qui s'est déroulé

du : au

à :

Et qu'il (elle) a été déclaré(e) apte à être titulaire d'un permis de chasse.

Fait à : le.....

Le conservateur des forêts de wilaya

ANNEXE III VOLET N° 1

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE ----- WILAYA PERMIS DE CHASSE N° Numérotation N° du code de chronologique la wilaya	الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية ----- ولاية..... رخصة الصيد رقم..... الرقم رمز التسلسلي الولاية
---	--

ANNEXE III VOLET N° 2

	PERMIS DE CHASSE رخصة الصيد اللقبالاسمتاريخ الميلادمكان الميلادالعنوانمكان التسليم التاريخ الإمضاء Nom Date de naissance Lieu de naissance Lieu de résidence Lieu de délivrance Date/...../..... Signature
--	--

ANNEXE III VOLET N° 3

Campagne cynégétique 20 20..... N° contrat d'assurance : Timbre cynégétique : N° de validation : Signature et cachet :	موسم الصيد 20 / 20..... عقد التأمين رقم : طابع الصيد : رقم المصادقة : الإمضاء والختم
--	--

ANNEXE IV

DEMANDE DE DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSE

Je soussigné (e),

Monsieur / Madame :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Nationalité :

Sollicite la délivrance d'un permis de chasse.

Date d'arrivée de la demande

Permis délivré le

.....

N° du permis

.....

Fait à

Le

Signature du demandeur

Ci-joint :

- une photocopie de l'autorisation de détention d'arme de chasse,
- l'attestation d'habilitation à être titulaire d'un permis de chasse,
- deux (2) photos d'identité,
- un certificat médical attestant l'inexistence d'un handicap incompatible avec l'exercice de la chasse,
- un extrait d'acte de naissance,
- une attestation d'affiliation à une association de chasse.

Cadre réservé à l'administration

Daïra :

Wilaya :

ANNEXE V

DEMANDE D'UN DUPLICATA DU PERMIS DE CHASSE

(à adresser à la wilaya du demandeur)

Je soussigné (e),

Monsieur / Madame :

Nom :

Prénoms :

Né (e) le : à :

Adresse :

.....

Nationalité :

Sollicite la délivrance d'un *duplicata* moyennant le versement de la redevance cynégétique (1)

- pour perte,
- pour détérioration.

Ci-joint :

- deux (2) photos d'identité,
- une attestation d'assurance pour la campagne cynégétique,
- une déclaration de perte ou le permis détérioré.

Fait à, le.....

Signature du demandeur

Cadre réservé à l'administration

Date de réception de la demande :

(1) Rayer la mention inutile.

ANNEXE VI

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSE

Je soussigné (e),

Monsieur / Madame

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Titulaire du permis de chasse n° :

Délivré le : par :

Sollicite la validation de mon permis de chasse pour la campagne cynégétique 20...../20.....

Ci-joint :

- Une attestation d'assurance pour la campagne cynégétique,
- Une attestation d'adhésion à une association de chasse,
- Le permis de chasse,
- Un certificat médical attestant que le postulant n'est affecté d'aucun handicap incompatible avec l'exercice de la chasse, une fois tous les cinq (5) ans.

Fait à le

Signature du demandeur.

Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée de la demande :

Validation délivrée le :

N° de validation :